



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20210527-DE_53_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/05/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand (visioconférence), DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Katell CHANTREAU
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
JAFFRY Bernard, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Anissa ANDASMAS

Délibération N°DE 53-2021

Objet : Atelier B – Parc de Lannugat Nord - Modification du loyer

Rapporteur : Marc RAHER

Le bâtiment communautaire dénommé Atelier B sis sur le parc de Lannugat Nord à Douarnenez, d'une superficie de 618 m², est en partie occupé depuis le 1^{er} avril 2016 par la Sarl Ambulances Urgence 29.

La partie occupée dans ce bâtiment représentait au moment de l'installation de l'entreprise sur Douarnenez une surface de 270 m². Aujourd'hui l'entreprise s'est développée à Douarnenez et la surface réellement utilisée dans le bâtiment représente 400 m². Ainsi il convient d'actualiser le montant du loyer dû au regard de la surface réellement exploitée, à savoir 1500 € HT mensuel et ce pour une durée d'une année. La surface occupée dans le bâtiment ainsi que le loyer correspondant seront revus au terme de l'année d'occupation au nouveau tarif de 1500 € HT mensuel.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 11 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **De fixer le nouveau montant du loyer mensuel octroyé à la Sarl Ambulances Urgence 29 pour l'occupation d'une partie de l'Atelier B à 1500 € HT.**
- **D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 mai 2021

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

